

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 13 AVRIL 2023**

Nombre en exercice : 31
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 29

Convocation du 6.04.2023
Affichage du 6.04.2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes de L'Hôme-Chamondot suite à la convocation du 6.04.2023, affichée le six avril 2023.

Etaient présents : M ANQUETIL Dominique, M BAILLIF Christian, Mme BERGER Frédérique, M BOUTTIER Jean-Jacques, Mme BRAULT Roselyne, Mme CHAMERET Stéphanie, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, Mme ENCELIN Elyane, M GUILLET Denis, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LEROY Céline, M LE SECQ Emmanuel, Mme LEVESQUE Kathryn (représentant M MICHEL-FLANDIN Patrice), M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POUILLAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excuses : M BLOTTIERE Philippe (donne pouvoir à M COUDRAY Pascal), M DESCHAMPS Michel, M DUGUET Christian (donne pouvoir à Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie), Mme EDOU Bernadette (donne pouvoir à Mme LEVESQUE Kathryn), M GUEUGNON Jean-Edouard, Mme LALAOUNIS Danièle (donne pouvoir à M BAILLIF Christian), M MICHEL-FLANDIN Patrice, Mme SAUVANEIX Alexandra (donne pouvoir à M POIRIER Franck)

Assistait également : M. LAMPERIERE Frédéric DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

DELIBERATION N° 2023.04.097

PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS – « REHABILITATION DU QUARTIER DU PONT ROUGE - CREATION DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE A LONGNY AU PERCHE »

Vu la délibération 2023.01.006 autorisant le Président à déposer des demandes de subventions pour la réalisation de l'opération : réhabilitation du quartier du pont rouge - création d'une maison de la petite enfance « Baby Perche » à Longny au Perche,

L'Etat au travers de son Fonds Vert pourra financer qu'une partie des travaux, le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) pourrait se substituer à la partie non prise en compte par le Fonds Vert.

Il convient donc de présenter un nouveau plan de financement prévisionnel.

Pour rappel le montant du projet global s'élève à 1 605 421 € HT soit 1 926 505 € TTC.

Le plan de financement de cette opération se décompose comme suit :

- FCTVA	316 083.88 €
- Subvention au titre de la DETR	321 084.00 €
- Subvention au titre du Fonds Vert » - Etat	160 542.00 €
- Subvention FNADT	160 542.00 €
- Subvention au titre de l'investissement de la Caf de l'Orne	635 000.00 €
- Subvention au titre de la MSA de l'Orne	7 168.00 €
- Reste à charge de la CdC des Hauts du Perche	326 145.12 €

Les membres du conseil communautaires, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité:

- D'accepte le plan de financement prévisionnel de cette opération tel qu'énoncé ci-dessus.
- D'inscrire au budget principal 2023 les dépenses et recettes afférentes à ce projet.
- D'autorise Monsieur le Président à solliciter les demandes de financement correspondantes au titre de la DETR 2023 du dispositif Fonds vert de l'Etat, des fonds d'investissement de la Caf et de la MSA de l'Orne et du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT).
- D'autorise Monsieur le Président à déposer le permis de construire correspondant et a lancé sans délais la consultation des entreprises et à signer tous documents se rapportant à l'engagement de cette opération.

Pour extrait certifié conforme

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le
Et publication du*

Le Président,
Emmanuel LE SECQ

